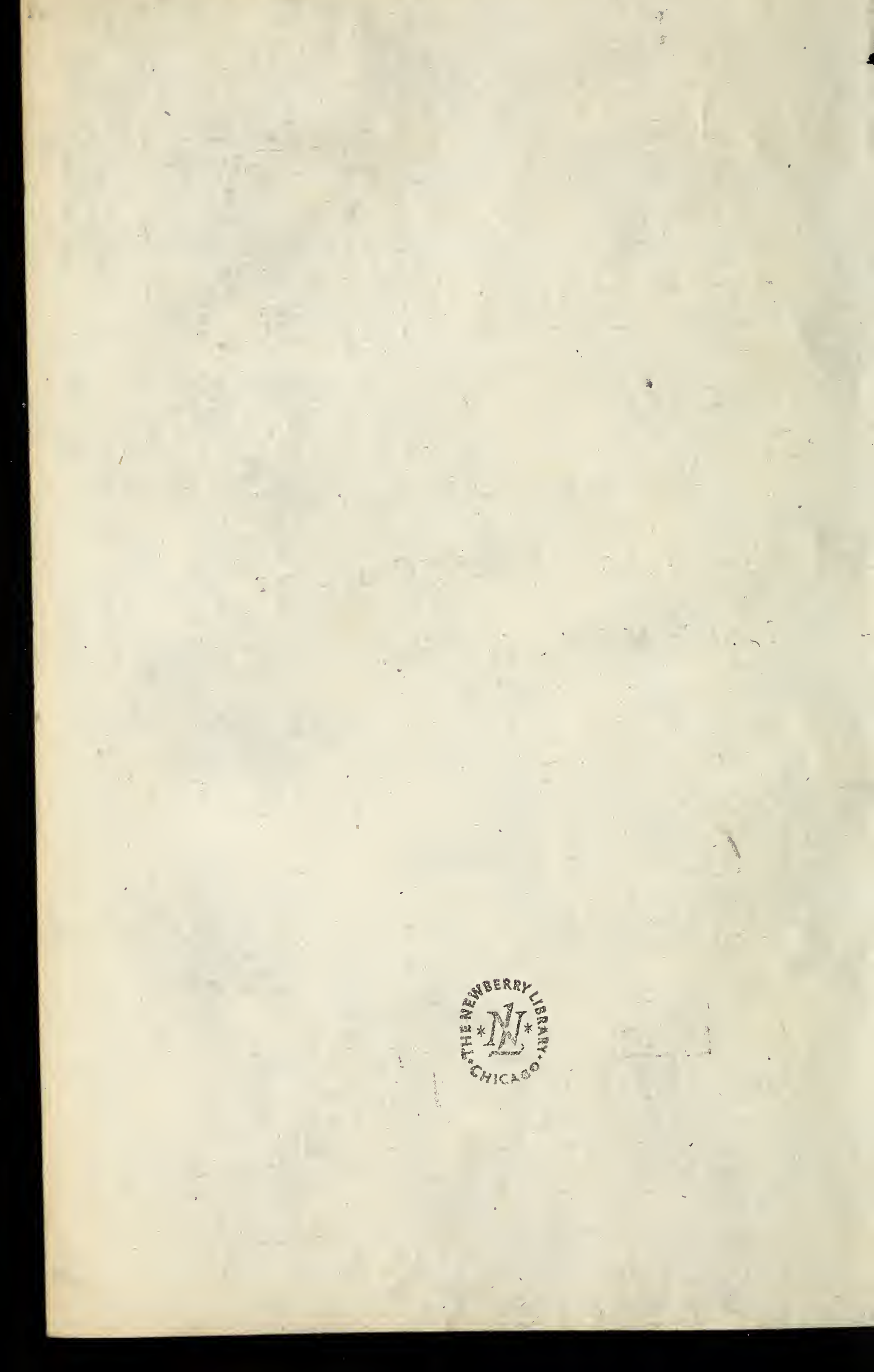
MASSACRE

OCCASIONNÉ AU MANS,

Par le retour des Députés;

Prise du Duc de Briſſac, Gouverneur de Paris.

Mort du Maréchal de Mailly.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

EXTRAIT

De ce qui s'est passé dans la Province du Maine.

Du Mans, le 26 Juillet 1789.

LE 19, le Peuple, qui s'étoit porté en foule à la place des Jacobins, avant l'heure où la Troupe s'assemble pour assister à la Messe à Musique Militaire, se jetta sur M. de Guilly, Lieutenant de la Maréchaussée, qui avoit la veille fait emprisonner une vingtaine de personnes pour avoir pris la cocarde, quoique cependant, effrayé des menaces, il eût fait publier ce matin, par un Trompette, la permission de la porter. Déjà on le huoit, on le frappoit de coups de bâton, de coups de pied,... lorsque M. de Valence, Colonel des Dragons (1), dont la conduite & celle de

(1) Lorsque j'ai passé au Mans dans le cours du mois de Mai, tout le monde faisoit éloge des Dragons de Chartres; on voit en effet peu de Régiments se conduire avec autant de décence, d'honnêteté & de tranquillité.

ſon Régiment avoient mérité l'eſtime du Peuple, le prit ſous ſa protection. Il le conduiſit à la Meſſe au milieu de ſa Troupe. La populace l'aſſaillit de nouveau, en ſortant : il ſe ſauva chez le ſieur Cherrier, Libraire, qui fut obligé de le chaſſer aux cris du Peuple, qui menaçoit de mettre le feu à ſa maiſon. M. de Valence & M. de Rouillon, Officiers, l'enmenerent chez eux, toujours ſuivis par la populace, qui l'aſſuroit qu'il ne devoit ſon ſalut qu'à la conſidération de ſes protecteurs ; elle ne ſe retira qu'après avoir obtenu la délivrance de ceux qu'il avoit fait enfermer pour la cauſe publique ; ce que l'on s'empreſſa d'exécuter ſur les trois heures, en faveur de dix-huit à vingt, au moment où l'on ſe diſpoſoit à forcer les priſons.

Les jeunes gens tinrent le même ſoir une Aſſemblée, où après avoir pris la cocarde, quatre cents d'entr'eux en porterent une à M. de Valence, en le priant, dans un joli compliment, d'accepter le commandement de la Milice Bourgeoiſe. Toutes les claſſes ſe ſont empreſſées de s'y enrôler. On a formé quatre Compagnies diſtinguées par des rubans & des glands de ſoie au chapeau, & cent hommes

montent la garde chaque jour pendant vingt-quatre heures. On s'eſt procuré des canons, & les fuſils de Milice ont armé complettement plus de deux millehommes.

M. de Monteſſon & le Vidame M. de Vaſſé, Députés de la Nobleſſe du Mans, & qui s'étoient oppoſés à la réunion de la minorité à la majorité, ſe tranſporterent à l'Aſſemblée du 20 pour y faire changer leurs pouvoirs en des pouvoirs impératifs : paſſant à Savigné (1), ils furent aſſaillis par le Peuple qui les précipita avec leur voiture dans la riviere ; ils auroient été maſſacrés, ſans un Habitant qui les reçut dans ſa maiſon, & les fit eſquiver par une porte de derriere. Ils les ont cherchés en vain pendant deux jours ; & on ignore encore leur retraite. Au reſte, cette terrible cataſtrophe les a dérobés à la mort certaine, qu'ils n'auroicnt pu éviter au Mans, où ils étoient attendus.

On ne s'eſt pas moins acharné dans cette Ville à la pourſuite de Boſſu Monteſſon, & ſon co-Député : ſon frere,

(1) Savigné-l'Evêque, gros bourg à trois lieues du Mans.

& Monſieur Cureau (1) ont été ſaiſis au Château de Juigné (2), à deux lieues de Ballon, où ils les conduiſirent en les aiguillonnant avec leurs fourches & leurs épées, après leur avoir coupé les oreilles, le nez, &c. là ils leur trancherent la tête en préſence de la Juſtice de Ballon, qu'ils obligerent d'aſſiſter à ce maſſacre; il eſt à remarquer que cette expédition s'eſt faite le même jour que celle de Foulon & Berthier.

(*) On dit que le Marquis de Murat & ſes gens ont ſubi le même ſort, pour avoir accordé une retraite aux Députés, dans ſon Château de Montfort.

Toutes les nuits, la Ville eſt illuminée (3), & ce ſont les Religieux effrayés qui en font les frais.

Le Peuple ne veut plus ſouffrir aucuns Bureaux, pas même celui de Cha-

---

(1) Ce Monſieur de Monteſſon, frere du Député, a épouſé la fille de ce Monſieur Cureau, riche Négociant du Mans, Secretaire du Roi & Sous-Maire de la Ville.

(2) C'eſt la Patrie du Marquis de Juigné & de l'Archevêque de Paris.

(3) Il n'y a point de réverberes dans cette grande Ville.

rité. Toute la famille Monteſſon eſt compriſe dans la proſcription. Ils n'ont pas rougi de menacer un Particulier que l'Ecrivain oublie de nommer, dans le moment même où il leur diſtribue le pain de cent boiſſeaux de bled. Le nommé le Chat, Meûnier des environs accuſé d'avoir fait le commerce de grains, s'eſt dérobé à leur fureur; bien d'autres ont ſuivi ſon exemple.

Monſieur de Briſſac, Gouverneur de Paris, après avoir paſſé la ville du Mans, a été reconnu & arrêté à Duretal près de la Fleche, d'où l'on a dépêché vers la Capitale un Courier, pour s'informer s'il étoit coupable, & ſi on le décolleroit *proviſoirement*, ou ſi on le conduiroit à Paris. Monſieur Preval (1), homme de conſidération, ayant un Château près de cette Ville, le voit maintenant ſaccager & démolir, la Ville s'étant oppoſée à ce qu'on y mît le feu.

(*) Monſieur le Maréchal de Mailly, dit-on, a été décollé à ſon Château

---

(1) Ou Preuval.

(*) Les deux Paragraphes marqués d'un Aſtériſque ne ſont pas certifiés, & me paroiſſent demander confirmation.

de la Roche-de-Vaux, pour avoir refusé de prendre la Cocarde *Citoyenne*, que ce n'étoit pas à près de quatre-vingts ans qu'il vouloit changer de principes.

Il ajoute qu'un Courier ayant répandu en partant par Mamers, que nombre de brigands chassés de Paris, dévastoient Nogent & ses environs, la place de cette Ville s'étoit couverte de plus de douze cents hommes en un instant.

FIN.

Chez VOLLAND, Libraire, quai des Augustins, N°. 25.